Vital de Saint-Paul

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1630

Né à Vassalieu en Forez, le

Mort à Céresat , le 10 Décembre 1639

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
pr. de l'Oratoire

Voir :

Batterel : t. II page 84-89 notice.

Bicaïs : t. II, page 329.

Cloysecult : Vies, t. II, p. 233.

Batterel = t. I. p. 84-89

III. — Le Père Vital de Saint-Paul

Entré avant 1630. — Mort 1639.

Vital de Saint-Paul (1) était un fils naturel, mais fils avoué, de Louis de Saint-Paul, seigneur de Vassalieu, gentilhomme du pays du Forez. En reconnaissance de quelque grâce particulière qu'il croyait avoir reçue de la Sainte Vierge à laquelle il fut toujours fort dévot, il conçut le dessein de faire bâtir une chapelle à son honneur ; et de l'avis d'un bon religieux son directeur se détermina à la faire construire sur le haut d'une montagne des terres de son père, nommée Peuchaud, en conséquence de ce que, pendant trois nuits de suite, il avait songé qu'une flamme de feu l'emportait du lieu où il couchait, jusque sur le haut de cette montagne, et, ajoute-t-on, que la Sainte Vierge lui avait en même temps déclaré qu'elle souhaitait d'y être honorée. Il a affirmé et écrit lui-même ce fait dans un livre de la maison de Notre-Dame-de-Grâces ; et c'est en mémoire de ce songe, ou si l'on veut de cette vision, que (pour se distinguer des vrais enfants de la maison de Saint-Paul dont il n'était que légitimé) il ajouta dans ses armoiries, à celles de cette maison qui sont d'argent à trois pots de gueules, à la croix pattée de sable, au franc canton, il ajouta, dis-je, un chef chargé de trois flammes.

Quoi qu'il en soit, il eut ce songe vers les fêtes de Noël de l'an 1604, et comme le mont de Peuchaud était une dépendance du château de Vassalieu, il obtint l'année suivante la permission d'y bâtir, de sa sœur Jeanne de Saint-Paul, dame de Vassalieu, épouse de Jean d'Apchon,

(1) Du Breuil, *Visite de Notre-Dame-de-Grâces de 1669.*

seigneur de Cérezat. Maître du lieu il planta une croix, le vendredi-saint de l'année 1605, au lieu où l'on voulait bâtir sa chapelle, et partit aussitôt après faire le voyage de Rome (1) où il se trouva au couronnement du pape Paul V. De retour en Forez il fit bâtir sa chapelle où l'on commença à dire la messe le 21 novembre 1608, jour de la Présentation de la Vierge, à qui elle fut dédié sous le nom de Notre-Dame-de-Grâces. Et voilà l'origine de cette maison.

Au grand concours de peuple que cette nouvelle dévotion fit accourir des environs, il fallut faire des chemins sur la montagne pour en faciliter les accès ; et son beau-frère la lui donna toute entière par acte du 4 octobre 1608, passé du consentement de sa femme, du chef de laquelle il avait la terre de Vassalieu, et en présence de son frère puiné, Jacques d'Apchon, seigneur de Chanteloube et de Saint-Germain-Lerm, lequel résigna vers le même temps son prieuré de Saint-Germain-Lerm, à M. Vital de Saint-Paul.

Celui-ci, qui quoique prieur n'était peut-être pas encore prêtre, donna d'abord sa chapelle à desservir à un bon prêtre du voisinage, puis à des ermites espagnols qui le trompèrent en se donnant à lui pour des Camaldules, qu'ils n'étaient pas, et qui l'occupèrent jusques vers 1617. Enfin à un autre ermite, nommé le Père Boniface, soi-disant aussi camaldule, mais qui, après l'avoir gardée environ trois ans, ne pouvant suffire seul au service, s'en démit dans les formes entre les mains de son collateur.

Alors M. de Saint-Paul s'étant adressé à Mgr de Marquemont, archevêque de Lyon, pour trouver des sujets capables d'entretenir cette dévotion, ce prélat lui indiqua l'Oratoire déjà établi à Lyon, lui en faisant même l'éloge. Et la proposition faite à nos pères, par acte du 23 mai 1619,

(1) A la suite de M. d'Alincourt, qui y allait en ambassade. *Mémoires de* FARDEL.

passé à Lyon, M. de Saint-Paul conjointement avec le P. Boniface, le camaldule, pour tous les droits qu'il pouvait avoir, nous fit pleine cession de Notre-Dame-de-Grâces, acceptée par le bon Père Bence, qui ne savait rien refuser de tout ce qu'on lui proposait, joint au P. Charles de Craffort. L'historien ajoute qu'étant assez peu de temps après sur les lieux, et n'y avant pas trouvé un sol de revenu fixe, ils avouèrent un peu trop tard, qu'ils s'étaient trop précipités et voulurent même revenir de leurs premiers engagements. Mais que M. de Bérulle, à la prière de M. de Saint-Paul qui fut le chercher jusques à Clermont, où il se trouvait pour lors, s'étant transporté jusqu'à Notre-Dame-de-Grâces, après y avoir été deux heures en oraison daus sa chapelle, ne crut pas devoir abandonner cette dévotion et ratifia le contrat passé. Telle est la tradition de cette maison ; ce qui est sûr (1) est que M. de Bérulle y vint et y dit la messe le 28 octobre 1621, et plutôt de Lyon, où il était le 1er et le 15 octobre, que de Clermont, et que lorsqu'il y vint, il avait déjà ratifié l'acte d'acceptation les 21 et 28 septembre de la même année.

Quant à ce que conte le Père Fardel (2), que M. de Saint Paul fut d'abord fort opposé à vouloir de nous, parce que ayant appris que pendant son voyage de Rome nos Pères de Lyon avaient été aider son ermite à faire le service de sa chapelle, il avait regardé cet acte de charité comme une entreprise de notre part, pour nous en rendre insensiblement les maîtres, et qu'il fallut que Notre Très Honoré Père se transportât de Lyon sur les lieux pour l'apaiser et lui faire entendre raison par ses manières douces et insinuantes, c'est une pure fable dont le bon Père s'est laissé bercer, puisqu'il est constant : 1° que la chapelle n'était pas bâtie ni nous établis à Lyon, pendant que M. de Saint-Paul fût à Rome ; 2° que M. de Bérulle ne fut à Notre-

(1) *Visite de Du Breuil.*
(2) *Mémoires*, ar. 49.

Dame-de-Grâces qu'en 1621, après le contrat passé par nos Pères dès 1619, et ratifié par lui deux ans après.

Dieu bénit cette confiance qu'il eut en lui en augmentant la bonne volonté de M. de Saint-Paul pour cette maison. Il y fut excité par la bonne conduite et le zèle de nos premiers Pères (1) qui dès le jour de la Présentation de la Vierge de cette année 1621, y avaient fait l'ouverture de leurs exercices sans égard à la subsistance à laquelle le fondateur prit tous les moyens de pourvoir.

Et pour partager avec eux leurs peines et leurs travaux il voulut être leur confrère et fut reçu de l'Oratoire au moins dès l'an 1630 (2) que je trouve un acte du 14 août par lequel *les PP. Vital de Saint-Paul, prieur de Saint-Germain, Jacques d'Apchon de Chanteloube et Madame de Céresat* (sœur de celui-là et belle-sœur de celui-ci) *s'obligent de donner une certaine somme et sont reconnus pour nos fondateurs* (3).

Depuis ce temps jusqu'à sa mort, arrivée en 1639, il fit diverses fondations de chapelles pour augmenter le bien de la maison, et nous fit même donner, par sa sœur, la seigneurie de Vassalieu, le tout sous différentes charges, comme par exemple l'entretien et l'éducation de six jeunes enfants de la campagne, preuve de sa charité pour les pauvres.

Il mourut le 10 ~~novembre~~ Décembre (4) à Céresat, seigneurie de son beau-frère, et en odeur de sainteté (5), au rapport du P. Fardel (6) qui nous en donnerait un monument assez authentique dans ce qu'il prétend qui se passa au transport

(1) Du Breuil, *Visite.*

(2) *Ancien catalogue.*

(3) Du Breuil, *Visite.*

(4) *Ancien nécrologe.*

(5) Fardel, *Mémoires*, n° 49.

(6) Il dit que nos Pères ayant été deux fois pour transporter son corps l'ayant trouvé quoique un an après sa mort encore entier, le curé du lieu lui coupa un bras pour le conserver comme une relique, en présence d'un

de son corps à Notre-Dame-de-Grâces, si la crédulité de ce bon Père, convaincue en d'autres endroits, ne le rendait trop justement suspect sur l'article du merveilleux.

de nos frères nommé Vital, lequel quand il fallut le mettre dans le tombeau qui lui était destiné à Notre-Dame-de-Grâces, fut bien étonné de lui trouver encore ses deux bras, et que ce fait lui fut confirmé par un autre frère de la maison, nommé Blaise. Mais qui nous assurera que ce curé, après avoir eu d'abord la pensée de couper un bras, ne s'abstint pas ensuite de l'exécuter ? Ou comment, la vérité des deux faits constante, n'a-t-on pas fait laisser un certificat authentique à ces deux frères ?

Le Père Vital de St Paul

M.M. 607, 1^r catalogue, N. 876 =

Vital de Saint Paul, prêtre, mort en 1639

Nécrologe =

Mort à Cérézat, près de N.D. de Grâces en Forez, de laquelle il était fondateur, le 10 X. 1639